Syndicat National des Personnels des Affaires Sanitaires et Sociales
FORCE OUVRIÈRE

Bulle d'inFOs

Du 16 au 31 octobre 2024

Au sommaire :

Sur légifrance… *3*
- Nominations au cabinet du ministre des solidarités 3
- Nomination et délégation de signature chef de cabinet handicap 3
- Nomination et délégation signature dir adj du cabinet famille et petite enfance ... 3
- Nomination en Administration centrale Ministère solidarités et travail 3
- Indemnités journalières maladie et maternité 4

Sur PACO *4*
- Découvrez le réseau national des conseillers en évolution professionnelle des ministères sociaux ! 4
- La DNUM a déménagé ! 5

Actualité syndicale nationale *6*
- Meeting FO du 26 octobre 6
- PLF 2025 7
- PLF 2025 : vers l'augmentation du nombre de jours de carence ? 8
- PLF 2025 : PSC des fonctionnaires 8
- + 2% pour le SMIC = +0,06 centimes pour les fonctionnaires. 8
- FP : Guillaume Kasbarian souhaite "un changement radical" 8
- Un agenda social FP imposé 9
- Nouveau programme 155 « Soutien des ministères sociaux » 9

SNPASS FO – Syndicat National des Personnels des Affaires Sociales FORCE OUVRIERE

14 avenue Duquesne 75007 PARIS Pièce 0340 Tél : 01 40 56 43 77	78-80 rue Olivier de Serres 75015 Paris Pièce RDC 120 Tél : 07 65 16 85 85

Mail : SYNDICAT-FO-ADM-CENTRALE@sante.gouv.fr
Page facebook : https://www.facebook.com/SNPASSFO/

- Réforme et hausse des retraites....9
- PLFSS 2025 10
- Dérive budgétaire....10
- Carte Vitale : dématérialisation, baisse des remboursements… 10
- Suppression du service du contrôle médical....11
- Obsession de la croissance et burn out 11
- Quelques données chiffrées....11
Journées et formations SNPASS-FO 12
Notre page facebook 13
Nous rejoindre….....14

Sur légifrance…

- Nominations au cabinet du ministre des solidarités

Arrêté du 14 octobre 2024 portant nomination au cabinet du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes (MSAEFH) : Mme Elodie ROBBE est nommée cheffe adjointe de cabinet, à compter du 14 octobre 2024

Arrêté du 28 octobre 2024 portant nomination au cabinet du MSAEFH : M. Denis ROTH-FICHET est nommé directeur adjoint du cabinet, à compter du 7 octobre 2024.

- Nomination et délégation de signature chef de cabinet handicap

Arrêté du 17 octobre 2024 portant nomination au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée des personnes en situation de handicap (PSH) : M. Alexandre EL GHOUL est nommé chef de cabinet (Délégation de signature : *Arrêté du 17 octobre 2024*)

- Nomination et délégation signature dir adj du cabinet famille et petite enfance

Arrêté du 23 octobre 2024 portant nomination au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de la famille et de la petite enfance : Mme Laurence AUBRUN, dite DRAKE, est nommée directrice adjointe du cabinet (Délégation de signature : *Arrêté du 23 octobre 2024*)

- Nomination en Administration centrale Ministère solidarités et travail

Arrêté du 25 octobre 2024 portant nomination ***:*** M. Frédéric KERVELLA, est nommé sous-directeur des politiques auprès de la directrice des affaires juridiques à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales, à compter du 1er novembre 2024, pour une période de trois ans, avec une période probatoire de six mois.

Arrêté du 25 octobre 2024 portant nomination : M. Marc DAUNIS, est nommé chef de service, adjoint à la directrice du numérique à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales, à compter du 1er novembre 2024, pour une période de trois ans, avec une période probatoire de six mois.

Arrêté du 25 octobre 2024 portant nomination : M. Franck ARNAUD, est reconduit dans ses fonctions de sous-directeur des synthèses, des études économiques et de l'évaluation à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales, pour une période de trois ans, à compter du 15 novembre 2024.

- Indemnités journalières maladie et maternité

Décret n° 2024-967 du 30 octobre 2024 modifiant le décret n° 2021-428 du 12 avril 2021 relatif au calcul des indemnités journalières maladie et maternité : Ce texte pérennise les modalités de calcul des indemnités maladie et maternités lorsque l'assuré n'a pas perçu de revenus d'activité pendant tout ou partie de la période de référence précédant son arrêt de travail.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Legifrance

Sur PACO

- Découvrez le réseau national des conseillers en évolution professionnelle des ministères sociaux !

Un réseau qui fait avancer le métier de CEP au profit des agents et des services.

Saviez-vous qu'il existe au sein des ministères sociaux une communauté active de professionnels au service de votre parcours de carrière ?

Qui sont ces professionnels ? Ce sont les 47 conseillers en évolution professionnelle (CEP) ou conseillers mobilité carrière (CMC) du réseau ministériel d'accompagnement professionnel des ministères sociaux. Ce réseau actif, présent sur l'ensemble du territoire, œuvre chaque jour à faire de l'accompagnement professionnel un vrai levier au service de la carrière des agents et de la politique RH de nos ministères.

Présents au sein des DREETS, DRIETS, DDETS et DCSTEP pour Saint-Pierre et Miquelon, des ARS et de la DRH ministérielle, les CEP proposent une offre d'accompagnement adaptée à la situation professionnelle de tous les agents, qu'ils soient affectés en administration centrale ou en services déconcentrés.

Piloté par le bureau des partenariats et de la diversification des parcours individuels (BPDPI) de la DRH qui intervient à la fois sur le volet professionnalisation du métier des CEP et animation, ce réseau est réuni régulièrement en séminaires, réunions ou ateliers… Il contribue non seulement au travers de ce maillage territorial étendu à faire connaître les métiers, fluidifier les passerelles entre services des ministères sociaux mais aussi à renforcer les compétences et les liens entre CEP pour offrir aux agents une offre d'accompagnement toujours plus qualitative.

Au menu de la réunion de réseau du 10 octobre dernier organisée par le BPDPI, des échanges de bonnes pratiques pour partager les dernières expériences, initiatives mises en œuvre. Par exemple la DREETS ARA, en lien avec la PFRH, a mis en place le bilan de

parcours professionnel collectif conçu au profit des agents de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant est intervenue pour présenter le parcours de carrière à destination des cadres supérieurs des MSO.

Cette rencontre, riche en apprentissage, a été aussi l'occasion pour la DRH de présenter les dernières actualités et initiatives RH à l'instar d'OSIA (offre de service interne d'appui) pilotée par le secrétariat général pour proposer les compétences métier des agents en transition professionnelle volontaires. Ce dispositif a pour but d'appuyer ponctuellement les directions dans la réalisation de leurs projets de transformation mais de favoriser des échanges métiers toujours plus constructifs autour de l'utilisation d'outils partagés dans leur pratique professionnelle.

Au final, l'objectif est d'inscrire ce réseau dans une recherche toujours plus pertinente de mise en commun des savoir-faire, des expertises entre CEP pour faire de ce réseau, un réseau qui fait avancer le métier au service des agents et des structures. Et comme le souligne un CEP, « c'est aussi pour nous l'avantage de bénéficier du soutien d'une communauté de professionnels aidante partageant les mêmes objectifs » !

Rendez-vous pris pour la prochaine rencontre prévue en décembre !

Contacts

Direction des ressources humaines des ministères sociaux

Bureau des partenariats et de la diversification des parcours individuels

Arnaud SEGUIN, Chef du bureau

Marine BUFFAT, CEP

Christiane CORDIER, CEP

Bouchra ERROUIF, CEP

Bruno ESCALERE, CEP

Adolphine HONGROIS, CEP

Nabil MOKRANI, CEP

- La DNUM a déménagé !

Après plusieurs mois d'efforts collectifs, les équipes de la direction du numérique (DNUM) sont enfin toutes réunies sur le nouveau site High Line de Montrouge.

Repenser les espaces, renforcer la collaboration entre les équipes, promouvoir toujours plus l'innovation, tels ont été les défis relevés avec réussite par les agents de la direction du numérique (DNUM).

L'inauguration a eu lieu le 17 octobre, en présence de notre Secrétaire générale des ministères sociaux, Sophie LEBRET, venue à la rencontre de chacune et chacun.

Les nouveaux espaces de la DNUM sont ouverts, accessibles, collaboratifs et connectés : ils sont totalement alignés avec les activités du numérique.

Se repérer dans les étages, évoluer sur les nouvelles positions de travail, découvrir les différents espaces disponibles, expérimenter le wifi sur la terrasse, prendre un petit déjeuner à la cafétéria, prendre de la hauteur sur le toit terrasse, piocher un beau livre pour accompagner une pause-café, sourire à un collègue en traversant l'étage, tester les nouveaux dispositifs de webconférence en salle Montpellier ou Dijon, animer une réunion grâce aux écrimurs ou tableaux blancs, etc. autant de nouveautés pour bénéficier d'un environnement de travail de qualité.

Une belle collaboration de travail avec la DFAS-SPAT durant ces deux dernières années pour relever ce défi avec la mise en œuvre d'aménagements orientés « usages » plutôt que bureaux.

Les équipes de la DNUM ont hâte de vous accueillir sur leur nouveau site High Line. Une journée portes-ouvertes aura lieu fin janvier pour les agents des ministères sociaux.

Vivre ensemble High Line, cela ne fait que commencer !

Actualité syndicale nationale

- Meeting FO du 26 octobre

Frédéric SOUILLOT, le secrétaire général de FO, a animé un meeting à la Mutualité de Paris le 26 octobre, rassemblant environ 2 000 militants pour revendiquer l'abrogation de la réforme des retraites qui a relevé l'âge légal à 64 ans. Les participants ont exprimé leur détermination à lutter contre cette réforme, affirmant qu'elle n'est « ni amendable, ni négociable » mais aussi à porter leurs revendications sur l'emploi, les salaires, les services publics…

- PLF 2025

Le projet de loi de finances pour 2025, débattu à l'Assemblée nationale, vise un redressement des comptes publics avec un effort de 60 milliards d'euros, principalement via une baisse des dépenses publiques. Le gouvernement prévoit de réduire les crédits alloués à l'État, entraînant des suppressions d'emplois et une diminution des services publics. Les syndicats, notamment FO, dénoncent une politique d'austérité qui affecterait les fonctionnaires et l'accès aux services. Pour FO, le gouvernement s'acharne sur les agents publics et tire la sonnette d'alarme : attention danger !

Attention Danger ! *Le gouvernement Barnier* veut baisser la rémunération des agents publics durant leurs arrêts maladie… Mais pas seulement...!!

Pour réaliser des économies supplémentaires, *le gouvernement Barnier* va déposer des amendements au Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 afin notamment de **relever de 1 à 3 le nombre de jours de carence dans la fonction publique**. Il veut aussi **abaisser le « taux de remplacement » de la rémunération des agents publics en arrêt** de courte durée. Ce « plan de lutte contre l'absentéisme » permettrait de dégager 1,25 milliard d'euros d'économies. C'est ce qu'a fait entendre devant les médias aujourd'hui le ministre de la Fonction Publique Guillaume KASBARIAN.

Pour la **FAGE-FO**, ce n'est ni plus ni moins qu'une énième attaque contre le statut des fonctionnaires d'une façon générale, et c'est stigmatiser un peu plus encore, une corporation tout entière en faisant croire au plus grand nombre que beaucoup d'arrêts de travail ne seraient pas justifiés ! … Ben voyons Tonton !...

Après la **confirmation du gel du point d'indice en 2025** qui annihile toute perspective de revalorisation salariale pour les trois versants de la Fonction Publique, **la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)**, il faudrait encore courber l'échine et accepter ce que voudraient nous imposer les dignes successeurs de certains, qui hier encore nous vendaient du rêve et laissaient croire que la situation était sous contrôle.

Parce qu'ils ont été incapables d'anticiper quoi que ce soit et que manifestement ils ont cramé la caisse, il faut aujourd'hui trouver des boucs-émissaires pour masquer leurs insuffisances et trouver de l'argent à tout prix… sur le dos de qui ?... des Fonctionnaires.

Dès aujourd'hui, la **FAGE-FO** tire la sonnette d'alarme !... Chers collègues, chers Camarades, notre avenir nous appartient il n'est pas question de nous faire plumer davantage.

Préparons-nous, car l'instant est grave et le danger imminent...

ENSEMBLE PRÉPARONS LA MOBILISATION !

Pour les instances fédérales,
Emmanuel BAUDIN,
Secrétaire Général de la **FAGE-FO**

FAGE - *FO* – le 28 octobre 2024

FAGE-FO - 46, rue des Petites Écuries, 75010 Paris - Tel : 01.42.46.40.19 – Courriel : contact@fagefo.fr - www.fagefo.fr

- PLF 2025 : vers l'augmentation du nombre de jours de carence ?

L'exécutif veut réduire le paiement des arrêts maladies dans la FP en passant d'un à 3 jours de carences (pour s'aligner, soi-disant, sur le secteur privé) et indemniserait les agents en arrêt à hauteur de 90% de leur salaire contre 100% actuellement. La motivation de cette mesure ? Un fort absentéisme constaté dans la FP. FO a donc interpellé les députés sur ces mesures inadmissibles et dangereuses.

Á savoir : Une dizaine d'amendements, dont plusieurs déposés par Thibault BAZIN (DR, Meurthe et-Moselle) proposent ainsi de porter le délai de carence dans la FP de 1 à 3 jours. L'amendement de M. Thibault Bazin a été déclaré irrecevable.

- PLF 2025 : PSC des fonctionnaires

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 inclut deux articles concernant la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique d'État, qui seront examinés par l'Assemblée nationale à partir du 5 novembre. L'article 58 propose un nouveau report de la mise en œuvre de la réforme, permettant aux ministères de prolonger la période d'entrée en vigueur de l'obligation de financement à 50% par l'employeur jusqu'au 31 décembre 2026 pour ceux en retard. L'article 59 vise à rembourser une partie des cotisations de PSC santé pour les agents publics en Outre-mer, où le nouveau régime ne s'applique pas, afin de compenser leur manque de couverture. Ces mesures, présentées en Conseil des ministres le 10 octobre, n'ont pas encore été amendées.

- + 2% pour le SMIC = +0,06 centimes pour les fonctionnaires.

FO critique la décision de l'État de ne revaloriser que de 0,06 centimes la rémunération des fonctionnaires contre 2% pour le SMIC, cela afin de ne pas à avoir à revaloriser d'autres échelons de la catégorie C (dû au tassement de la grille).

- FP : Guillaume Kasbarian souhaite "un changement radical"

Le ministre de la Fonction publique, Guillaume KASBARIAN, a plaidé pour un "changement radical" dans la gestion des agents publics lors d'une audition à l'Assemblée nationale. Il souhaite mettre en œuvre un programme de gestion prévisionnelle des compétences et aborder la question des effectifs face aux évolutions technologiques. Au programme : suppression de 2.200 postes de fonctionnaires, le logement des fonctionnaires, la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, la simplification administrative… Une réunion avec les syndicats est prévue pour discuter de ces réformes contestées.

- Un agenda social FP imposé

Le ministère de la Fonction Publique (FP) déroule son agenda. Il vient de transmettre aux syndicats un agenda social "prévisionnel" pour les prochains mois. Un agenda qui confirme notamment la volonté de Guillaume KASBARIAN de relancer la "réforme GUERINI".

En réponse, l'intersyndicale exprime ses préoccupations concernant notamment l'agenda social (voir PJ) tout comme FO. Il critique la méthode de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) qui semble imposer cet agenda sans attendre les réponses des syndicats. Il insiste sur la nécessité d'abandonner le projet de loi sur l'efficacité de la FP et réclame des négociations salariales urgentes pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

- Nouveau programme 155 « Soutien des ministères sociaux »

Dans le PLF 2025, apparaît un nouveau programme 155 intitulé « Soutien des ministères sociaux » fusionnant, à compter de 2025, les programmes 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » antérieurement rattaché à la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », et 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » déjà rattaché à la mission « Travail et emploi ».

- Réforme et hausse des retraites

L'abrogation de la réforme des retraites de 2023 (abroger le recul progressif de l'âge de la retraite) coûterait 3,4 milliards d'euros en 2025 et près de 16 milliards en 2032 selon la CNAV. Le déficit risquerait d'atteindre -15 milliards d'euros environ dès 2025 et -32 milliards d'euros en 2032. L'abrogation est portée par des amendements de députés mais risque d'être déclarés irrecevables au titre de la charge pour les finances publiques. Parallèlement, la ministre du travail n'est pas opposée à revoir le report de six mois de l'augmentation des retraites 2025 en fonction des débats parlementaires.

Le Groupe des 9 (dont FO UCR) appelle à des manifestations le 3 décembre et a lancé une pétition pour demander une hausse immédiate des pensions de 10 %, qui a déjà recueilli 35 000 signatures. Voir en ligne : Pétition : 10% d'augmentation immédiate !

+ 10 % d'augmentation immédiate en 2023 de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite

Nom : ..... Prénom.....

Signature :

- PLFSS 2025

Le 25 octobre 2024, la commission des affaires sociales a rejeté le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, un vote symbolique car le texte initial sera débattu à l'Assemblée nationale. Le PLFSS prévoit une augmentation de 2,8 % des dépenses d'assurance maladie et nécessite 4,9 milliards d'euros d'économies pour maintenir un déficit de 16 milliards. Les députés ont supprimé des articles clés, y compris ceux relatifs à l'ONDAM et aux allègements de cotisations, afin d'envoyer un message au gouvernement sur la nécessité de réformes structurelles. La commission a également annulé le gel des retraites. Le PLFSS est débattu dans l'hémicycle depuis le 28 octobre, avec la possibilité d'un recours au 49.3 par le gouvernement. Pour FO, le PLFSS prévoit des mesures sévères infligées aux travailleurs, point de vue soutenu aussi en intersyndical : « des mesures particulièrement brutales ».

- Dérive budgétaire

Le 16 octobre, la commission des finances de l'Assemblée nationale a demandé officiellement le pouvoir d'enquêter sur les dérapages du déficit public qui pourrait atteindre 6,1% du PIB en 2024. Quelques jours plus tard, l'ex-ministre des Comptes publics, Thomas CAZENAVE, a déclaré avoir « transmis tous les documents dans la plus grande transparence » et dit se tenir « à la disposition des parlementaires pour expliquer ».

- Carte Vitale : dématérialisation, baisse des remboursements…

En 2025, le Premier ministre Michel BARNIER prévoit d'importants changements pour redresser le budget de l'État, notamment par la dématérialisation de la carte Vitale, qui sera

intégrée à la carte d'identité numérique pour lutter contre la fraude sociale. Cette réforme s'accompagnera d'une baisse des remboursements de la Sécurité sociale, passant de 70% à 60% pour les consultations médicales, et d'une hausse des coûts des mutuelles, qui devraient augmenter d'environ 10%. Les indemnités d'arrêts maladie seront également réduites.

- Suppression du service du contrôle médical

Un projet gouvernemental visant à supprimer le service du contrôle médical, lancé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), suscite des inquiétudes majeures. Soutenu par un amendement au PLFSS pour 2025, ce projet compromet l'indépendance des avis médicaux qui influencent les prestations sociales des assurés. En intégrant ce service à la CPAM, le gouvernement risquerait de créer un conflit d'intérêts, nuisant particulièrement aux assurés les plus vulnérables. FO dénonce cette initiative, considérée non seulement comme une économie de structure, mais comme une menace sur les droits des assurés sociaux, et appelle au maintien de ce service crucial pour l'équilibre du système de Sécurité sociale.

- Obsession de la croissance et burn out

Le 24 octobre, un rapport de l'ONU présenté à New-York intitulé « L'économie du burn-out » met en évidence que les sociétés basées sur la croissance économique génèrent de nombreux burn-out notamment parmi les travailleurs les plus défavorisés qui ne parviennent pas à répondre aux attentes irréalistes liées à la productivité.

- Quelques données chiffrées

→ Le SMIC va augmenter de 2 % au 1er novembre 2024, atteignant 1 802,26 euros brut mensuels (Décret n°2024-951 – 23 octobre).

→ Les prix à la consommation ont reculé de 1,2% en septembre (INSEE - 15 octobre)

→ Le coût du dialogue social dans la Fonction Publique a été estimé à 874 millions d'euros (Cour des comptes - 23 octobre) mettant en évidence l'inefficacité de la loi de Transformation de la Fonction Publique

→ En 2023, le nombre d'allocataires de minima sociaux a légèrement augmenté, atteignant 4,36 millions, avec une baisse du RSA mais une forte hausse de l'AAH (+4,5 %) due à la déconjugalisation (DREES – 24 octobre)

Journées et formations SNPASS-FO

Du 22 au 24 octobre 2024, le SNPASS-FO a organisé pour ses militants trois jours de rassemblement à la Confédération (Paris) :

- Le 22 octobre, un bureau national s'est tenu. A l'ordre du jour : dialogue social au sein du ministère, congrès à venir, démarches syndicales, trésorerie…
- Le 23 octobre, les camarades des ARS du privé et du public se sont réunis pour échanger sur leurs établissements et établir des actions communes.
- Le 24 octobre, les représentants en DDI (Directions Départementales Interministérielles) échangeaient sur leurs situations locales et posaient les bases d'un travail en réseau

Notre page facebook

Retrouvez toute notre actualité sur notre page facebook : https://www.facebook.com/SNPASSFO/

Des inFOs à la une

Des actualités quotidiennes

Des photos, affiches, fiches thématiques…

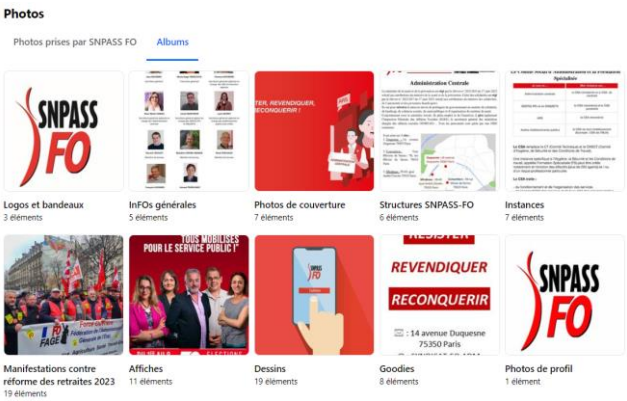

Et de nombreux comptes rendus

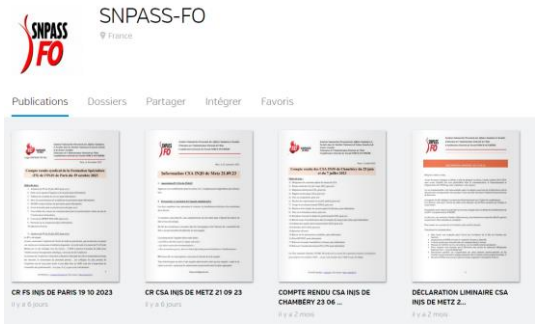

https://www.calameo.com/accounts/7444974

Nous rejoindre…

Vous pouvez adhérer à notre syndicat : le SNPASS FO.

Le SNPASS-FO est le Syndicat National des Personnels des Affaires Sanitaires et Sociales.

Il est rattaché à la FAGE-FO (la Fédération de l'Administration Générale de l'Etat), elle-même rattachée à la Confédération FORCE OUVRIERE.

Il représente tous les agents relevant du ministère qu'ils soient :

- en Administration centrale, ARS, DDETS(-PP), DR(I)EETS, INJ, ANSM...
- en activité, en détachement, en disponibilité, en congé parental…

En nous rejoignant, cela vous permet aussi :

- d'avoir accès à l'**AFOC** (une association de défense des consommateurs)
- de consulter **un avocat** spécialisé en droit de la fonction publique d'état
- de connaitre vos droits syndicaux et d'**être formés** (via notre Centre de formation des militants syndicaux FO et les Instituts des Sciences Sociales et du Travail)
- d'être accompagné spécifiquement pour **votre déclaration d'impôt**…

En outre, vous bénéficiez d'**un crédit d'impôt équivalent à 66%** du montant total de votre cotisation syndicale.

.....

Bulletin d'adhésion SNPASS-FO

Nom :

Prénom :

Fonction :

Indice majoré :

Temps de travail (100%, 80%, 50%...) :

Adresse :

Adresse mail :

Tel :

Bulletin à renvoyer à : snpassfo.tresorerie@gmail.com